



**Attractivité et développement local
Action culturelle**

Décision n° 2020-177

Objet : Contrat d'engagement entre la ville de Sceaux et l'association en charge de l'animation de Blagis en Fête 2020

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 3 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au maire pour traiter toutes les affaires relevant de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre de l'édition de 2020 de Blagis en Fête, la ville de Sceaux souhaite organiser le samedi 26 septembre un spectacle de jonglerie,

Vu le projet de contrat de l'association LA PIERRE BRUTE,

Considérant que l'association répond aux besoins exprimés par la ville de Sceaux,

DECIDE de signer le contrat avec l'association LA PIERRE BRUTE sise 11-13 avenue de la Division Leclerc 94230 CACHAN, pour un montant de 938,39 € HT.

PRECISE que les dépenses mentionnées dans les contrats seront inscrites au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 20 août 2020


Philippe LAURENT